

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 004-459/14/CC

■ Plan d'occupation des sols de Cassis - Engagement de la procédure de modification n°4s - Détermination des modalités de mise à disposition au public du dossier.

DUFSV 14/12076/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, sur proposition du Commissaire Rapporteur, soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

La commune de Cassis a saisi la Communauté urbaine, par délibération du 20 juin 2014, en vue de procéder à la modification de son Plan d'Occupation des sols (POS) valant Plan local d'urbanisme (PLU) - , afin d'instaurer un emplacement réservé pour une servitude de mixité sociale, sur un terrain situé avenue Alphonse Daudet.

En effet, la commune de Cassis ne dispose pas sur son territoire du nombre de logements sociaux lui permettant de respecter le seuil de 25% par rapport au nombre de résidences principales. A ce titre, un objectif de rattrapage lui est fixé par périodes triennales depuis 2008 par la Préfecture.

La création de cet emplacement réservé permettra ainsi à la ville de répondre à ses objectifs de production de locatifs sociaux et de mixité sociale en s'assurant que ce foncier sera bien réservé à la production de locatifs sociaux, compte tenu des contraintes urbanistiques et foncières que la commune connaît sur son territoire.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Plan d'Occupation des Sols en vigueur ;
- La délibération du Conseil municipal de Cassis du 20 juin 2014 sollicitant l'engagement d'une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Considérant

- La nécessité de modifier le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Cassis afin d'instaurer un emplacement réservé pour une servitude de mixité sociale, sur un terrain situé avenue Alphonse Daudet ;
- Que compte tenu de l'objet de la modification, la procédure peut être menée selon le formalisme simplifié prévu par le Code de l'Urbanisme, avec mise à disposition du public, pendant un mois, du projet de modification, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes associées ;
- Qu'il appartient à l'organe délibérant de la Communauté Urbaine de préciser les modalités de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est engagée la procédure de modification n°4s du Plan d'Occupation des Sols de Cassis, sous la forme simplifiée prévue par le Code de l'Urbanisme.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à prendre toute décision relative à la conduite de la procédure visant à l'approbation de la modification n°4s du Plan d'Occupation des Sols de Cassis, selon la forme simplifiée prévue par le code de l'urbanisme.

Article 3 :

Sera mis à disposition du public, pendant un mois, un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées, en Mairie de Cassis et au siège de la Communauté urbaine ; seront également déposés des registres pour consigner les observations du public en ces lieux. Le dossier sera de-même consultable sur le site internet de Marseille Provence Métropole et il sera fait publicité de cette phase de consultation du public par voie de presse.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 et suivant de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Nature 6227 – Sous-Politique C120 – Fonction 824.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Urbanisme,
PLUI, Aménagement communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014